

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant
réalisation de travaux**

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

8 ALLEE G.BRAQUE APT 3

77420 CHAMPS SUR MARNE



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :		Adresse :	8 ALLEE G.BRAQUE APT 3 77420 CHAMPS SUR MARNE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :	R+3	Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 85LAG0303	Date d'émission du rapport :	04/09/2017
Le repérage a été réalisé le :	28/08/2017	Accompagnateur :	
Par :	Tristan BRUNOT	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
N° certificat de qualification :	CPDI 3541	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Date d'obtention :	06/08/2015	Numéro d'accréditation :	1-5967
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	I.CERT PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
		Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
		N° de contrat d'assurance :	55897385
		Date de validité :	31/12/2017

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT A AVESNES LES BAPAUME LE 04/09/2017

Cabinet : **EXPERT HABITAT**

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Tristan BRUNOT**



C \ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	3
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	6
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	11
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	14
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	15
ATTESTATION(S)	18
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	19

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERA GE	N° Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° ECHANTILLON	METHODE	ETAT
Entrée	R+3	Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	Sol	85LAG0303P001	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 2	R+3	Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + matériau compact gris hétérogène	Sol	85LAG0303P002	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Entrée	R+3	Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche	Sol	85LAG0303P001	ZSO	BON ETAT
Séjour	R+3	Revêtement souple marron + colle	Sol	85LAG0303P001	ZSO	BON ETAT

		polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable				
Dégagement	R+3	Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	Sol	85LAG0303P001	ZSO	BON ETAT
Chambre 2	R+3	Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + matériau compact gris hétérogène	Sol	85LAG0303P002	ZSO	BON ETAT

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS A PRELEVER	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	DAPP Liste A	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Voir commentaire	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement de tous types de sols	Revêtement de sols	100%	Entrée, dégagement, séjour, CH2
Voir commentaire	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remplacement de tous types de sols	Plinthes	100%	Entrée, dégagement, séjour, CH2

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 28/08/2017

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

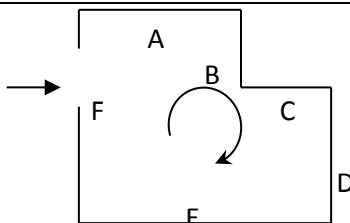
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Description des travaux envisagés : Diagnostic total en vue de la réalisation de futurs travaux

G \ RAPPORTS PRECEDENTS

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée	R+3		OUI	CONCERNEE
WC	R+3		OUI	CONCERNEE
Cuisine	R+3		OUI	CONCERNEE
Séjour	R+3		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	R+3		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	R+3		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	R+3		OUI	CONCERNEE
Dégagement	R+3		OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR 1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTE S	FENETRE 1	FENETRE 2
Entrée	Plaque de plâtre	BETON			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS		
WC	BETON	Plaque de plâtre			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS		
Cuisine	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS	PVC	
Séjour	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			DALLE BETON	DALLE BETON		PVC	

PIECE	MUR 1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTES	FENETRE 1	FENETRE 2
Salle de bains	BETON	Plaque de plâtre			DALLE BETON	DALLE BETON			
Chambre 1	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS	PVC	
Chambre 2	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS	PVC	
Dégagement	BETON	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)		DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS		

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Entrée	R+3	Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	85LAG0303P0 01	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2	R+3	Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + matériau compact gris hétérogène	85LAG0303P0 02	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Entrée	R+3	Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	85LAG0303P0 01	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Séjour	R+3	Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	85LAG0303P0 01	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Dégagement	R+3	Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	85LAG0303P0 01	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2	R+3	Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + matériau compact gris hétérogène	85LAG0303P0 02	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

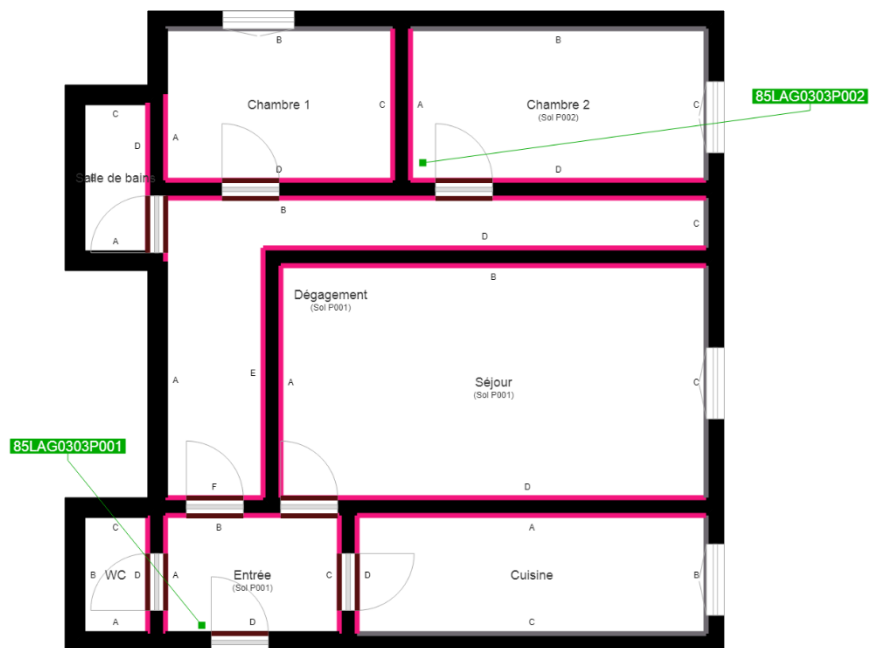
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 85LAG0303P001		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	85LAG0303 28/08/2017	Entrée
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	28/08/2017	BRUNOT Tristan
LOCALISATION	RESULTAT	
Sol	Amiante non détecté	
EMPLACEMENT		



PRELEVEMENT : 85LAG0303P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	85LAG0303 28/08/2017	Chambre 2
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + matériau compact gris hétérogène	28/08/2017	BRUNOT Tristan
LOCALISATION	RESULTAT	
Sol	Amiante non détecté	
EMPLACEMENT		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-40961 EN DATE DU 02/09/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-82711
Echantillon ITGA : IT071708-40961
Reçu au laboratoire le : 31/08/2017

Réf. Client :

Commande	85LAG0303
Dossier client	85LAG0303 - 8 ALLEE G.BRAQUE APT 3 77420 CHAMPS SUR MARNE
Echantillon	85LAG0303P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Voir commentaire - Revêtement de sols / Entrée Sol Dalle de sol
Description ITGA	Revêtement souple marron / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Sous couche de ragréage blanche

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Revêtement souple marron + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable	META le 01/09/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Giovanni ANTOLA SILVA - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-40962 EN DATE DU 02/09/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-82711
Echantillon ITGA : IT071708-40962
Reçu au laboratoire le : 31/08/2017

Réf. Client :

Commande	85LAG0303
Dossier client	85LAG0303 - 8 ALLEE G.BRAQUE APT 3 77420 CHAMPS SUR MARNE
Echantillon	85LAG0303P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Voir commentaire - Revêtement de sols / Chambre 2 Sol Dalle de sol
Description ITGA	Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Sous couche de ragréage blanche / Matériau compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + matériau compact gris hétérogène	META le 02/09/2017	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Giovanni ANTOLA SILVA - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Dossier technique amiante
 - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
 - Diagnostic amiante parties privatives
 - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
 - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Allianz IARD
Direction Opérations Entreprises
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI 3541 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BRUNOT Tristan

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 06/08/2015 - Date d'expiration : 05/08/2020
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/03/2016 - Date d'expiration : 01/03/2021
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 20/07/2016 - Date d'expiration : 19/07/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/09/2016.

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2005 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages et des diagnostics amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 03/12/2011. Arrêté du 6 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPEDIFR11 rév 11